



Notes d'allocution de Madame Ginette Bureau
Présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC

Vers une gestion concertée des matières organiques

à l'occasion du Colloque de la Communauté métropolitaine de
Montréal (CMM)

*Les meilleures pratiques de traitement et de valorisation des
matières résiduelles*

tenu dans le cadre des XXI^{ème} Entretiens du Centre Jacques Cartier

Mardi 7 octobre 2008

Hôtel Omni Mont-Royal
Montréal

Monsieur Gérald Tremblay, président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de la Ville de Montréal
Monsieur Gilles Vaillancourt, vice-président et maire de la Ville de Laval,
Mesdames et messieurs les élus,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,
Bonjour,

Introduction

D'entrée de jeu, je tiens à féliciter les organisateurs de ce colloque qui se tient dans le cadre des XXI^{ème} Entretiens du Centre Jacques-Cartier. Durant plus d'une semaine, des universitaires et spécialistes traiteront de sujets aussi variés que d'actualité. La plupart des questions abordées porteront sur des préoccupations sociales et des grands enjeux de notre société.

Le colloque Les meilleures pratiques de traitement et de valorisation des matières résiduelles organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal, arrive juste à point.

La gestion des matières organiques représente un enjeu des plus importants. Je félicite la Communauté métropolitaine de Montréal qui a eu l'idée de tenir ce colloque. Celui-ci se conjugue bien avec la Journée d'échanges sur la valorisation que nous avons organisée en mai dernier à St-Hyacinthe.

RECYC-QUÉBEC constatait alors qu'une confusion subsistait dans l'esprit de plusieurs sur ce que l'on peut considérer comme étant de la valorisation. Avec la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et de Réseau environnement, une journée d'échanges sur le thème de la valorisation a été organisée. On y a rassemblé des experts internationaux qui ont exposé leur vision des différents modes de valorisation.

La rencontre a donné lieu à des présentations et à des échanges très enrichissants. Elle a aussi permis aux participants de mieux comprendre les tenants et aboutissants des modes de valorisation existants. Cette activité servait également de consultation particulière pour l'élaboration de la prochaine Politique québécoise. Toutes les présentations et tous les documents relatifs à cette journée sont sur notre site Internet.

Je prends maintenant quelques minutes pour présenter brièvement la situation de la gestion des matières résiduelles au Québec, en mettant l'accent sur la gestion des matières organiques.

État de la situation

Créée en 1990, RECYC-QUÉBEC est une société d'État dont le mandat consiste essentiellement à promouvoir la mise en valeur des matières résiduelles. C'est donc notre cheval de bataille.

Il relève de notre mission d'informer et d'accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre de leur Plan de gestion des matières résiduelles.

Le partenariat entre RECYC-QUÉBEC et le milieu municipal est maintenant bien ancré. Il constitue un maillon essentiel à la bonne marche de ce grand chantier.

Les municipalités régionales et les grandes villes du Québec sont d'ores et déjà dans l'action. La mise en œuvre de leur Plan de gestion de matières résiduelles va bon train.

Je salue la Communauté métropolitaine de Montréal qui, dès le départ, a inclus dans son Plan de gestion des matières résiduelles le principe d'autonomie régionale.

Plusieurs outils ont été mis en place pour les appuyer dans l'atteinte des objectifs fixés par la Politique québécoise.

Le régime de compensation pour les services municipaux soutient le financement des municipalités québécoises dans leur offre de services aux citoyens.

La récupération des matières recyclables au moyen de la collecte sélective connaît un essor important. Il s'agit maintenant de poursuivre sur cette lancée en consolidant l'offre de services aux citoyens tout en accentuant la sensibilisation publique.

L'application du concept de la responsabilité élargie des producteurs, la REP, est un autre outil de gestion important. Cela facilite la récupération des produits qui présentent un risque accru pour l'environnement. En ce qui a trait à la gestion des peintures et des huiles usagées, nous sommes fiers de constater que les résultats vont au-delà des objectifs fixés.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, a annoncé qu'un règlement cadre s'appliquera bientôt à l'ensemble de ces produits en y ajoutant ceux issus des technologies de l'information et des communications en plus des piles et des lampes fluo-compactes.

La REP permet à l'industrie du recyclage de donner une seconde vie à ces produits grâce à l'apport de l'industrie et, ce faisant, de mieux soutenir les municipalités.

En ce qui concerne la récupération des pneus hors d'usage, le Québec fait figure de leader sur la scène internationale. RECYCQUÉBEC et ses partenaires peuvent être fiers des progrès accomplis en ce domaine.

L'application du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage et du Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec ont permis de récupérer et de valoriser plus de 100 millions de pneus. Ces programmes ont donné naissance à une industrie du recyclage des pneus hors d'usage performante.

RECYC-QUÉBEC a mis en place un programme visant à reconnaître les efforts des entreprises en matière de réduction à la source, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles. À ce jour, plus de 600 établissements industriels, commerciaux et institutionnels ont reçu une attestation de la Société à l'un des trois niveaux de reconnaissance.

Au-delà de 100 établissements ont même atteint le niveau le plus élevé du Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! pour avoir implanté des mesures de réduction et mis en valeur plus de 80 % de leurs matières résiduelles.

En partenariat avec des organismes publics et privés, RECYCQUÉBEC, a contribué à la mise en place de la Table pour la récupération hors foyer. Celle-ci présente un outil additionnel pour

accroître la récupération des matières recyclables dans les aires publiques, les hôtels, les bars et les restaurants.

Elle offre notamment un soutien financier aux municipalités qui souhaitent se procurer des équipements de récupération pour leurs espaces publics (en bordure de rue, dans les bibliothèques, arénas, haltes routières, par exemple). Voilà une avancée importante dans le secteur de la gestion des matières résiduelles qui permettra d'améliorer la récupération des matières à l'extérieur du foyer. Sur le territoire de la CMM, on a pu aider les arrondissements de Ville-Marie, Plateau Mont-Royal et Saint-Laurent, les villes de Brossard et Côte-Saint-Luc, l'Agence métropolitaine des transports, de même que les MRC de Ste Thérèse-de-Blainville et de Deux-Montagnes.

C'est près de 200 000 \$ qui sont investis cette année dans des infrastructures de récupération dans les aires publiques. Ce programme est un levier important pour le déploiement d'infrastructures de récupération à l'échelle du Québec pour les prochaines années.

Commission des transports et de l'environnement / problématique des matières organiques

Les travaux et conclusions de la consultation menée par la Commission des transports et de l'environnement sur la gestion des matières résiduelles constituent des éléments des plus importants dans l'élaboration de la prochaine Politique québécoise. Du 6 au 26 février dernier, la Commission a entendu 49 organismes.

RECYC-QUÉBEC a pour sa part présenté un mémoire qui expose des pistes de solutions pour relever le défi de la mise en valeur des matières résiduelles et particulièrement des matières organiques.

Les matières organiques constituent près de la moitié des matières résiduelles jetées par les ménages. Elles représentent un gisement considérable de déchets de table, de gazon, de feuilles mortes et autres résidus de jardin. Selon le Bilan 2006, un peu plus de 100 000 tonnes ont été récupérées à des fins de mise en valeur. Cela représente un taux de récupération de 8 %, bien loin de l'objectif de 60 % visé d'ici la fin de 2008.

L'enfouissement des matières organiques contribue de façon significative à l'émission de gaz à effet de serre. C'est aussi une source de contamination potentielle des plans d'eau souterrains et de surface. Leur mise en valeur est le principal enjeu des prochaines années. Cette mise en valeur passe par l'application des 3RV, à commencer par la réduction à la source. L'herbicyclage et le compostage domestique en sont des exemples.

Ensuite, il convient de récupérer et de transformer la matière organique. Cela peut se faire de diverses façons. Selon que l'on est en milieu urbain à haute densité de population ou en milieu rural, les moyens et les technologies peuvent changer.

À titre d'exemple, l'établissement de sites de compostage à aires ouvertes est une des techniques les moins coûteuses, lorsqu'il s'agit de valoriser les matières organiques.

Toutefois, cette technologie est plus difficile à implanter dans les zones urbaines à haute densité. Les sites de compostage à aires ouvertes peuvent très bien répondre aux besoins des plus petites communautés ou pour des matières telles que les résidus de jardin à la condition d'avoir l'espace requis. De plus, les opérations de ces sites de compostage doivent traiter les matières organiques

qu'ils reçoivent adéquatement afin d'éviter les problèmes d'acceptabilité auprès de la population environnante.

Il revient donc aux municipalités régionales de choisir les technologies qui répondent le mieux à leurs besoins. L'essentiel, c'est que les technologies choisies soient adaptées aux quantités de matières organiques à traiter dans un territoire donné.

Pour accompagner le milieu municipal dans sa réflexion, RECYCQUÉBEC transmettra prochainement des fiches d'information sur les modes de collectes et de traitement des matières organiques. On y traitera notamment d'herbicyclage, de compostage domestique et de digestion anaérobie. En tout, ce document comprend 9 fiches concernant la gestion des matières organiques.

Par ailleurs, la Société travaille depuis plusieurs mois en collaboration avec les organismes municipaux et tout particulièrement avec la Communauté métropolitaine de Montréal, au développement d'un outil pour répondre aux besoins mutuels de nos organisations. On l'appelle le Portail municipal.

La création de ce portail se fonde sur un questionnaire électronique qui permet de recueillir des données quantitatives et qualitatives provenant des municipalités concernant la gestion des matières résiduelles.

Que ce soit pour établir les besoins liés au régime de compensation de la collecte sélective ou pour accéder à de l'information pour une gestion plus efficace des matières, ce portail fournira une foule de renseignements pratiques pour les municipalités.

Elles bénéficieront d'une meilleure connaissance de leurs données de gestion des matières résiduelles, comme par exemple les coûts encourus pour leurs activités de récupération.

Elles pourront également vérifier leur progression vers l'atteinte des objectifs de récupération prévus dans la nouvelle la Politique québécoise.

Parallèlement, ce portail permettra de recueillir, de traiter et de diffuser les données des municipalités sur une base standardisée. Il sera possible pour les municipalités de se comparer et de créer une véritable émulation vers l'amélioration des performances.

Notre but est de travailler en complémentarité avec les organismes municipaux et principalement avec la CMM pour ce qui est de la collecte des données, leur traitement et leur diffusion.

Enfin, en vue de donner suite à la Journée d'échanges sur la valorisation, tenue en mai dernier, plusieurs actions seront réalisées au cours des prochains mois.

Tout d'abord, il sera important d'obtenir les portraits régionaux précisant les quantités de matières organiques générées, les infrastructures de traitement existantes et leur capacité de traitement.

Nous pourrons ainsi être en mesure de vérifier l'adéquation entre les infrastructures de traitement pour valoriser ces matières organiques par rapport aux quantités générées dans chacune de ces régions. Ce portrait nous permettra de faire le point au regard des besoins d'infrastructures pour les prochaines années.

Une autre action d'importance que nous avons abordée précédemment, est celle d'offrir aux municipalités des outils d'aide à la décision. Par exemple, les fiches techniques sur les matières organiques, qui font suite au guide préparé en 2007, et aussi le Portail municipal, qui constitue un outil majeur de gestion des matières résiduelles.

Conclusion

Le Québec est à une étape charnière de son développement en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Soucieuse de sauvegarder une qualité de vie pour les générations futures, la population est prête à déployer beaucoup d'efforts.

Pour maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'équité sociale et viser l'efficacité économique dans le sens d'un véritable développement durable, tous les acteurs sont disposés à agir.

Ainsi, sur la base du concept de valorisation qui sera développé dans le cadre de la nouvelle politique et qui fera certainement l'objet de discussions avec les partenaires impliqués dans la gestion des matières résiduelles, les municipalités pourront prendre leurs décisions de façon plus éclairée en regard des technologies de traitement qui leur sont proposées.

Pour sa part, RECYC-QUÉBEC compte poursuivre son travail d'accompagnement et de soutien du milieu municipal pour solutionner de façon durable l'important enjeu de la valorisation des matières organiques. Vous pouvez compter sur notre engagement, notre collaboration et notre soutien.

Merci de votre attention.